

**Séance du 26 Février 2004**

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte rendu a été affiché à la porte principale de la Mairie.*

**-oOo-**

**PRESENTS** : Dr Grenet, Maire-Président ; MM. Etchegaray, Millet-Barbé, Labayle, Boustingorry, Mme Durruty, MM. Massé, Delas, Mme Dufrêne, MM. Gommez-Vaez, Saussié, Mme Favoreu-Dumas, Adjointes ; MM. Laroche, Pommiez, Lozano, Mmes Ipharraguerre, Chevrel, Boé, Chabaud-Massoni, Darmendrail, Lauqué, Bédarrides, MM. Escapil-Inchauspé, Arandia, Melle Carreiro, Mmes Levraud, Larran-Lange, Bisauta, Capdevielle, M. Casenave, Mme Lougarot, MM. Larralde, Sarhy, Conseillers Municipaux.

**ONT DONNE POUVOIR** : M. Trunet à M. Laroche ; Mme Jeambrun à Mme Ipharraguerre ; Mme Bordenave à Mme Chabaud-Massoni ; Mme Doucet-Joyé à Melle Carreiro ; M. Causse à Mme Bisauta.

**ABSENT** : M. Charrier

**SECRETAIRE** : Mme Doucet-Joyé.

**OBJET** : RUE MAUBEC - Acquisition du lot 5 de l'immeuble cadastré BI 291 situé 53 rue Maubec.

M. ETCHEGARAY présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Dans le cadre de la convention territoriale du contrat de ville portant sur le quartier St Esprit plusieurs actions ont été engagées, ou vont l'être, en vue de revitaliser le quartier (OPAH en 2001, opérations de constructions de logements neufs HLM et privés, projets d'aménagements d'espaces publics et d'équipements publics : bd A Lorraine, square Bergeret, ...)

Rue Maubec, qui constitue une des entrées principales du quartier, il est prévu, notamment :

- de poursuivre la politique de réhabilitation des logements anciens ;
- d'améliorer les conditions de circulation et de stationnement et de traiter les espaces publics.

A cet effet, il est envisagé d'agrandir et de réaménager la place Moracin et d'ouvrir cet espace sur la rue. Ceci nécessite l'acquisition de l'immeuble du 53, rue Maubec et sa démolition par la ville.

L'immeuble appartient à une copropriété de 10 propriétaires (14 lots).

- Deux lots (3 et 6) ont déjà été préemptés par la Communauté en 2002 et vont être rachetés par la Ville ;
- Deux lots (4 et 7) sont en cours d'acquisition par la Ville, conformément à la délibération en date du 24/07/2003.

Un accord est intervenu avec la propriétaire occupante du lot 5, Madame BOUJIDA sur le principe de l'acquisition de ce lot au prix de 46.000 € montant supérieur à l'estimation des services fiscaux en date du 2 Février 2004 (copie ci-jointe).

- Considérant qu'il est important d'acquérir la maîtrise foncière de cette parcelle aux fins de réaliser l'agrandissement de la place Moracin ;
- Considérant la situation de la propriétaire, occupante dudit logement et ses faibles ressources
- Considérant que le prix proposé lui est nécessaire pour lui permettre d'acquérir le logement P.A.T.S qui lui a été proposé en relogement dans le programme du COL le hameau des landes de Bécadine
- Considérant que l'aboutissement de cette négociation et la concrétisation de cet accord amiable évitent d'engager une procédure d'expropriation, procédure dont la durée est incertaine et dont le résultat est parfois aléatoire.

Au vu de ces éléments, je vous demande de bien vouloir autoriser Monsieur le Député-Maire à signer l'acte concrétisant la transaction dans les conditions ci-dessus énoncées, en permettant à Mme BOUJIDA de rester dans le logement à titre gracieux jusqu'à la livraison du logement du COL.

La Ville prendra à sa charge l'ensemble des frais relatifs à la concrétisation de la transaction.

Adopté.

Ont signé au registre les membres présents.